

# COMMUNE DE CARS

## FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

**Jeudi 8 juin 2023 à 19h 00**

**A la salle du conseil de la mairie de CARS  
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

**PRESENTS (9) :** Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD

**POUVOIRS (2) :** Mmes Caroline LE THOËR, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Laure BOUCAUD et Mrs Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
08062023-01	CHOIX DU CABINET D'ETUDE CHARGE DE LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE LA COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES	Approuvé à l'unanimité (11 pour)
08062023-02	CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DS TRAVAUX DE ROUTES	Approuvé à l'unanimité (11 pour)
08062023-03	DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC 2023	Approuvé à l'unanimité (11 pour)
08062023-04	ACQUISITION DE PARCELLES A LA GRUPPE (CARREAU)	Approuvé à l'unanimité (11 pour)
08062023-05	ACQUISITION DE PARCELLES A LA GRUPPE (DEBANDE)	Approuvé à l'unanimité (11 pour)

Le Maire

La secrétaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-trois, le huit juin, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 05/06/23  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (9) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes Caroline LE THOËR, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Laure BOUCAUD et Mrs Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU**

**Pouvoirs (2) : Mme Laure BOUCAUD à M. Philippe SEVIN ; Mme Virginie FREDAGUE à M. Mathieu DELOMIER**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT**

**N°08062023-02**

**OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DS TRAVAUX DE ROUTES**

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu deux devis pour l'estimation du cout de l'entretien des routes prévu cette année. Les entreprises COLAS et ATLANTIC ROUTES ont répondu à notre demande.

M. Philippe SEVIN vice-président de la commission Routes présente l'analyse des devis. Celle-ci montre un cout moindre de la part de l'entreprise ATLANTIC ROUTE. L'entreprise COLAS ne semble pas pouvoir répondre par la technique du Points à Temps et propose systématiquement le rabotage, reprofilage et enduit bicouches sur toute la surface de route, ceci est beaucoup plus onéreux. COLAS a oublié de chiffrer le traitement des eaux pluviales à LA SAUVETAT. Il existe un écart important entre le cout des travaux au BOSQ (CAVALIER). COLAS n'a pas chiffré BARBE, PAUZET et LA GRUPPE.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse du cout des travaux proposé par les deux entreprises.

ATLANTIC ROUTE donne un cout total de 55 446,93 € HT, et COLAS un cout total de 60 970,13 € HT.

ALTANTIC ROUTE offre une prestation correspondant à notre besoin et pour un cout plus faible.

	COLAS	ATLANTIC ROUTE
LA BRAULTERIE	7359	8295
MONTFOLLET	6120	4719
LES MARTINS	2917	2844
LE GARROUSSA	7973	1393
BARBE	?	1374
PAUZET	?	1861
LA GRUPPE	?	5170
CHEMIN DE BOULAIRE	6713	8486
LE CAVALIER	10587	1393
LA SAUVETAT	2158	4015
LES BERNARDS	9454	6836
TEYSSONNEAU	5080	1393
REPRISE BATEAU	2609	?
Installation	?	1980
Prép. Accotement	?	5688
<b>TOTAL</b>	<b>60970</b>	<b>55446</b>

Monsieur le Maire propose de retenir ATLANTIC ROUTE pour les travaux d'entretien des routes 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal a retenu :

- ATLANTIC ROUTE pour un montant de 55 446,93 € HT pour la réalisation des travaux d'entretien annuel des routes.

Et charge M. le Maire de signer les devis.

Le ou la Secrétaire





Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Xavier ZORRILLA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le huit juin, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 05/06/23  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (9) :** Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD

**ABSENTS EXCUSES (6) :** Mmes Caroline LE THOËR, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Laure BOUCAUD et Mrs Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU

**Pouvoirs (2) :** Mme Laure BOUCAUD à M. Philippe SEVIN ; Mme Virginie FREDAGUE à M. Mathieu DELOMIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Régine BERTHAULT

N°08062023-01

**OBJET :** CHOIX DU CABINET D'ETUDE CHARGE DE LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE LA COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation énergétique des bâtiments des écoles nécessitent l'intervention de Bureaux d'Etudes pour le **Contrôle Technique** et pour la **Coordination Sécurité Protection de la Santé**. C'est une obligation du maître d'ouvrage pour les opérations de BTP.

### **Contrôle Technique**

Dans le cadre du **Contrôle Technique**, ceux-ci, indépendants de la société chargée des travaux, ont pour mission de contrôler :

- la solidité des ouvrages et équipements indissociables
- la solidité des existants
- la sécurité des personnes

Ils examinent et donnent des avis sur les documents d'exécution, réalisent des visites de contrôle et rédigent un rapport en fin de mission.

Ci-dessous les propositions de 2 Bureaux d'Etudes pour la **Mission de contrôle technique** :



- DEKRA INDUSTRIAL pour un montant de 8 360 € HT
- QUALICONSULT pour un montant de 5 400 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société QUALICONSULT.

La proposition de QUALICONSULT offre un coût moindre pour une prestation répondant au besoin.

### Coordination Sécurité Protection de la Santé

La coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs. À cet effet, le maître d'ouvrage désigne un coordonnateur SPS, dont les rôles, missions et responsabilités sont définis par le Code du travail.

La multiplicité des acteurs et de leurs interactions dans une opération de construction en coactivité impliquent pour la mise en œuvre des principes généraux de prévention des risques professionnels :

- la définition claire des rôles et responsabilités de chaque intervenant lors de la conception et de la réalisation de l'ouvrage,
- la coordination et la planification des interventions simultanées ou successives afin de prévenir les risques liés à la coactivité,
- la mise en commun des moyens de prévention,
- l'intégration dans la conception des ouvrages des dispositions destinées à faciliter et sécuriser les interventions ultérieures sur ceux-ci.

C'est le rôle du coordonnateur SPS de veiller à ce que ces différents points soient pris en compte.

Trois bureaux d'études ont été sollicités pour la **mission de coordination SPS** :

- DEKRA INDUSTRIAL pour un montant de 4 830 € HT
- ALP Domielec SARL pour un montant de 1 050 € HT
- QUALICONSULT pour un montant de 4 200 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société ALP Domielec SARL.

La proposition d'ALP Domielec SARL offre un coût moindre (taux horaire plus faible) pour une prestation répondant au besoin.

Après discussion, le Conseil Municipal a retenu :



- QUALICONSULT pour un montant de 5 400 € HT pour la **mission de Contrôle Technique**
- ALP Domielec SARL pour un montant de 1 050 € HT pour la **mission de Coordination SPS**

Et charge M. le Maire de signer les devis.

Le ou la Secrétaire



Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,  
Xavier ZORRIKLA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-trois, le huit juin, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 05/06/23  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (9) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes Caroline LE THOËR, Dominique FARGES, Virginie FREDAIGUE, Laure BOUCAUD et Mrs Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU**

**Pouvoirs (2) : Mme Laure BOUCAUD à M. Philippe SEVIN ; Mme Virginie FREDAIGUE à M. Mathieu DELOMIER**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT**

**N°08062023-03**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC 2023**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2122-22,

Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat de demander à l'État et à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision de Monsieur le Maire :

- de demander une subvention dans le cadre du FDAEC 2023 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour des travaux d'entretien de routes de la commune de CARS, d'un montant de 10 122 €

- d'établir le plan de financement suivant :
- Montant des travaux HT                    55 446,93 €
- FDAEC 2023                                    -10 122.00 €
- Par autofinancement :                    45 324,93 €
- de transmettre une copie à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité et de rendre compte de cette décision à la prochaine séance du conseil municipal.


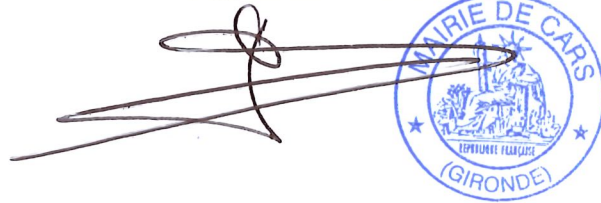
Le ou la Secrétaire



Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Xavier ZORRILLA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-trois, le huit juin, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 05/06/23  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (9) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes Caroline LE THOËR, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Laure BOUCAUD et Mrs Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU**

**Pouvoirs (2) : Mme Laure BOUCAUD à M. Philippe SEVIN ; Mme Virginie FREDAGUE à M. Mathieu DELOMIER**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT**

**N°08062023-04**

**OBJET : Acquisition de parcelles à la GRUPPE (CARREAU)**

Monsieur le Maire présente le plan cadastral de la zone de La Groupe qui présente des petites parcelles longeant la route qui ont été créées sous les mandatures précédentes afin d'anticiper un éventuel élargissement de la chaussée.

Ces parcelles avec les numéros cadastraux suivants : 1481D, 1484D et 1483D seront achetées moyennant le prix de 1 Euro, les frais y afférents étant à la charge de la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition par la commune de ces bandes de terrain à l'euro symbolique sous la forme d'un acte authentique et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour recevoir et authentifier cet acte authentique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :



- DECIDE D'ACQUERIR par acte authentique en la forme administrative les parcelles ci-dessus désignées moyennant le prix de 1 Euro, aux conditions ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier ledit acte en application de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
- DESIGNER Monsieur Philippe SEVIN, Premier Adjoint, pour procéder à la signature de l'acte authentique en la forme administrative à intervenir.
- INDIQUE que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition par la commune.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Xavier ZORRILLA

Le ou la Secrétaire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le huit juin, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 05/06/23  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (9) :** Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD

**ABSENTS EXCUSES (6) :** Mmes Caroline LE THOËR, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Laure BOUCAUD et Mrs Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU

**Pouvoirs (2) :** Mme Laure BOUCAUD à M. Philippe SEVIN ; Mme Virginie FREDAGUE à M. Mathieu DELOMIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Régine BERTHAULT

N°08062023-05

### **OBJET : Acquisition de parcelles à la GRUPPE (DEBANDE)**

Monsieur le Maire présente le plan cadastral de la zone de La Gruppe qui présente des petites parcelles longeant la route qui ont été créées sous les mandatures précédentes afin d'anticiper un éventuel élargissement de la chaussée. Ces parcelles avec les numéros cadastraux suivants : 1495D, 1496D, 1830D, 1831D et 1832D seront achetées moyennant le prix de 1 Euro, les frais y afférents étant à la charge de la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition par la commune de ces bandes de terrain à l'euro symbolique et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte notarié et toutes pièces se référant à cette acquisition.

Le ou la Secrétaire



Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,  
Xavier ZORRILLA

